



Vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix, auquel il donne mandat.

Infos pratiques

Le fait de remplir le présent formulaire de procuration n'exonère pas l'usager de se présenter au commissariat, gendarmerie ou tribunal d'instance (autorité délivrant la procuration) pour validation.

Documents

[Formulaire sur le vote par procuration](#)

[Notice sur le vote par procuration](#)

Contact

Tel. 01 34 48 35 00